



Syndicat Mixte de Gestion de la Nappe Phréatique de la Crau
 20, Cité des Entreprises - Z.I. du Tubé Sud
 13800 ISTRES
 Site Web: www.symcrau.com

BORDEREAU D'ENVOI

Dossier suivi par Christelle POLYCARPE
 Tél : 04.42.56.64.86
 Mail: contact@symcrau.com

Liste des pièces adressées le 27 mai 2021
 A
 Monsieur le Sous-Préfet d'Istres

DESIGNATION DES PIECES	N°	Date des actes
Délibération : Demande de subvention à l'Agence de l'eau pour un projet de solidarité internationale – Etude de la ressource en eau pour l'alimentation de la commune urbaine de Samaipata - Bolivie	N° 17/21	21 mai 2021

Fait à Istres le 27 mai 2021

La Présidente du SYMCRAU,
 Céline TRACONTE



ACCUSE DE RECEPTION :
 Déposé en Sous-Préfecture d'Istres le :

(Tampou dateur de la Sous-Préfecture)
 Sous-Préfecture d'Istres
 27 MAI 2021
 Courrier arrivé



Syndicat Mixte de Gestion de la Nappe Phréatique de la Crau

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 17/21

Objet de la délibération : Demande de subvention à l'Agence de l'eau pour une projet de solidarité internationale – Etude de la ressource en eau pour l'alimentation de la commune urbaine de Samaipata - Bolivie

L'an deux mille vingt et un
et le vingt et un mai
le Comité Syndical du Syndicat Mixte
de Gestion de la Nappe Phréatique de la Crau
régulièrement convoqué s'est réuni,
en nombre prescrit par la loi
sous la présidence de Mme Céline TRAMONTIN

Étaient présents :

➤ Membres à voix délibérative :

Mme Monique ARAVECCHIA, Mme Catherine BALGUERIE-RAULET, Mme Marylène BONFILLON, Mme Aline CIANFARANI, M. Alexandre COUTURIER, M. Jean-Pierre FRICKER, Mme Jacqueline HERVY-BALAND, M. Daniel HIGLI, M. Patrick LAMBERT, M. André MANELLI, Mme Laurence MARTIN, Mme Anne-Claire ORIOL, M. Gérard QUAIX, M. Pierre RAVIOL, Mme Marie-France SOURD, Mme Céline TRAMONTIN, M. Didier TRONC, M. Yves WIGT.

➤ Pour les membres à voix consultative : néant

➤ Procurations :

M. Henri PONS à Mme Marylène BONFILLON

M. Vincent BONFILLON à Mme Céline TRAMONTIN

Membres à voix délibérative en exercice : 31

Membres à voix délibérative présents : 18

Procuration : 2

Membres à voix délibérative (présents +procurations) : 20

Secrétaire de séance : Mme Anne-Claire ORIOL

Rapporteur : Mme Céline TRAMONTIN

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, comme l'ensemble des agences de l'eau de France, a développé une politique internationale d'intervention dans les domaines de l'accès à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène. Cette action s'inscrit pleinement dans le cadre des Objectifs du Développement Durable (ODD) développés par les Nations Unies.

L'action internationale de l'agence est fondée sur la loi Oudin-Santini du 9 février 2005 et sur l'engagement pris par les Présidents des Comités de bassin à l'occasion du Forum Mondial de l'eau à Marseille (2012) : mobiliser l'intégralité du 1% de leurs ressources autorisées par la loi.

En cohérence avec les orientations de politiques étrangères en France, les agences de l'eau peuvent, au même titre que les collectivités territoriales, consacrer jusqu'à 1 % de leurs recettes à des actions de coopération et de solidarité internationale. Cela se traduit par le financement d'infrastructures mais également par la formation des usagers, techniciens et élus aux procédures de gestion et de maintenance des services ainsi qu'aux processus de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE).

Dans ce cadre, il est proposé au SYMCRAU de s'impliquer dans un projet visant à étudier la ressource en eau pour l'alimentation de la commune urbaine de Samaipata en Bolivie.

L'approvisionnement en eau potable dans la municipalité de Samaipata est confronté à des problèmes de disponibilité et de qualité de la ressource. L'eau distribuée n'est pas potable car elle contient une grande quantité de coliformes. Le service de l'eau rencontre des difficultés d'approvisionnement à certaines périodes de l'année. Des communautés rurales plus éloignées du centre n'ont accès que pour la moitié d'entre elles à un service d'eau potable. Les populations prélèvent alors l'eau qui leur est nécessaire dans les ruisseaux bien souvent contaminés par les activités humaines (élevage et agriculture). Dans la zone urbaine, seulement la moitié des logements disposent d'un assainissement et ce chiffre baisse à 11% pour le service du tout à l'égout. Les eaux de pluies et les eaux grises ne sont pas séparées. L'extension du réseau d'égouts est considérée comme une priorité par les autorités. Il va de pair avec un système d'épuration adapté.

Cette étude, coordonnée par l'ONG française Hydraulique sans Frontières (HSF), vise à établir une connaissance plus précise des ressources en eau utilisables pour l'approvisionnement en eau de la commune urbaine de Samaipata et à identifier un plan d'actions chiffré des opérations à conduire pour améliorer la qualité du service public de l'eau potable.

Les partenaires du projet sont :

- HSF (Hydraulique Sans Frontières) Coordinateur du projet - Maître d'œuvre
- Alianza - Samaipata association rassemblant des résidents de la commune de Samaipata qui souhaitent gérer des projets d'intérêt général
- Coopérative d'eau Florida R.L. ou COOPFLOR R.L. : coopérative chargée d'assurer les services d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement pour la Municipalité de Samaipata
- L'UMSA : la principale université publique de Bolivie qui mettra à disposition deux étudiants pour les relevés de terrain et les modèles hydrogéologique

En premier lieu, un diagnostic précis des ressources en eau potable de la municipalité sera réalisé, afin de pouvoir éclairer les décideurs dans l'élaboration d'un plan de gestion et de protection à long terme de ces ressources.

Les actions consisteront notamment en :

- L'inventaire des données scientifiques existantes.
- La collecte de données sur place : géologie, géomorphologie, hydrologie etc.
- La réalisation de sondages géophysiques et d'analyses de l'eau complémentaires.
- L'étude des origines de la pollution de l'eau pour les ressources polluées.
- La définition des investigations complémentaires nécessaires pour optimiser un projet AEP global à réaliser à l'horizon 2050

L'étude est prévue sur une durée de 8 mois et s'élève à 45 440 € avec un démarrage prévu au second trimestre 2021.

La contribution du SYMCRAU s'élèverait à 6 160 €.

Le Comité :

OUI l'exposé de Mme la Présidente,

APRES en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE des membres présents,

APPROUVE le principe d'implication du SYMCRAU dans le projet de solidarité internationale – Etude de la ressource en eau pour l'alimentation de la commune urbaine de Samaipata – Bolivie,

DEMANDE une subvention à l'AERMC selon le plan de financement ci-après et la reverser intégralement à HSF dans le cadre d'une convention de mandat,

CONTRIBUTIONS SOLLICITEES	%	Montants envisagés
Participation locale valorisée	4%	2 000 €
Comité Amérique Latine du Jura	4%	2 000 €
SYMCRAU	14%	6 160 €
Dons privés	4%	2 000 €
Fonds propres HSF	3%	1 472 €
Agence de l'Eau RMC	70%	31 808 €
TOTAL DES CONTRIBUTIONS	100%	45 440 €

OCTROIE une subvention à HSF de 6 160 €,

AUTORISE la Présidente à signer la convention d'aide,

AUTORISE la Présidente à signer la convention de mandat sur le modèle ci-joint,

AUTORISE la Présidente à signer une convention d'aide au bénéfice d'HSF pour un montant maximum de 6 160 €.

AINSI fait et délibéré à Saint Martin de Crau, les an, mois et jour susdits.

La Présidente du Syndicat Mixte de gestion
de la nappe phréatique de la Crau,

Céline TRAMONTIN



Conformément à l'article R421-5 du Code de Justice Administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.